

Le Bureau Pays de l'OIT pour les pays du Maghreb cherche un-e évaluateur/trice pour **conduire l'évaluation interne à mi-parcours du projet « Promouvoir l'inclusion économique et la cohésion sociale grâce à des interventions axées sur les moyens de subsistance et l'emploi pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans la Moughataa de Bassikounou, Mauritanie »**

Période de l'évaluation : fin juin-août 2023

Date limite de soumission de candidature : Le 2 juin 2023

Type de contrat : Contrat de collaboration extérieure

Langues requises : Maîtrise du français parlé et écrit. La lecture de l'anglais et langues et langues locaux sera un atout.

Pour plus de détails sur l'évaluation, veuillez consulter les termes de références (TdRs) ci-dessous et [ici](#).

Il faut noter que les dates mentionnées dans les TdRs sont à titre indicatif et pourraient être légèrement revues, si nécessaire.

Le candidat(e) intéressé(e) par cet appel à manifestation d'intérêt devra fournir les informations suivantes :

1. Curriculum Vitae (CV) à jour décrivant les compétences, les qualifications et l'expérience du/ de la candidat(e) tout en montrant comment celles-ci répondent au mieux aux qualifications requises pour cette position,
2. Une liste des évaluations réalisées antérieurement qui sont préférables en relation avec le contexte et la thématique du présent appel, indiquant clairement le rôle joué par le/ la consultant(e),
3. Le/ la candidat(e) doit démontrer son expertise et sa capacité à conduire des évaluations de projets/ programmes, notamment au sein du système des nations Unies et ou avec des organisations internationales de développement,
4. Une déclaration du/ de la candidat(e) attestant sa disponibilité à conduire l'évaluation interne à mi-parcours en Mauritanie et une proposition des honoraires professionnels quotidiens exprimés en US Dollar ou en Ouguiya (MRU),
5. Une copie du curriculum vitæ du/ de la candidat(e) (qui doit comprendre des renseignements sur les compétences et qualifications du candidat mentionnés plus haut).
6. Une déclaration attestant que le/ la candidat(e) n'a pas été impliqué(e) dans la conception et la mise en œuvre des projets en question ou n'a pas une relation personnelle privilégiée avec les fonctionnaires de l'OIT travaillant directement sur ledit projets en Mauritanie,
7. Les noms de deux personnes de référence (téléphone et courriel compris) à contacter.
8. Deux rapports dans lesquels l'évaluateur a été le seul évaluateur ou le chef d'équipe.

Le consultant/trice pourrait résider en Mauritanie ou dans un autre pays.

Les femmes sont encouragées à postuler.

La date limite pour présenter une manifestation d'intérêts pour la réalisation de cette évaluation est **le 2 juin 2023**, à la fermeture des bureaux (17h30 GMT). Veuillez envoyer un courriel avec en objet «Evaluation du projet MRT/22/01/USA à Diop, Guité diopg@ilo.org , mettant en copie Ricardo Furman furman@ilo.org et Pacome Dessero dessero@ilo.org



Organisation
internationale
du Travail

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

Termes de référence (TDR)

Version du 18 mai 2023

Évaluation interne à mi-parcours du projet « Promouvoir l'inclusion économique et la cohésion sociale grâce à des interventions axées sur les moyens de subsistance et l'emploi pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans la Moughataa de Bassikounou »

Code projet OIT	MRT22/01/USA
Pays	Mauritanie
Lieu	Moughataa de Bassikounou
Durée	36 mois (1 septembre 2021 - 31 août 2024)
Date de début	1 septembre 2021
Date de Fin	31 août 2024
Langue(s) du projet	Français (communication avec le bailleur de fond en anglais)
Unité d'exécution	Bureau de l'OIT pour les pays du Maghreb (CO-Algiers)
Unités de collaboration OIT	Equipe du Travail Décent de Dakar et du Caire, Siege : DEVINVEST, SKILLS, MIGRANT).
Contribution du donateur	USDOS : \$4,150,000
Date de l'évaluation	Fin juin-août 2023
Responsable/Gestionnaire de l'évaluation	Guite Diop

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) 2012-2018 est le cadre national pour le travail décent en Mauritanie, établi entre l'OIT et ses mandants mauritaniens. Le premier pilier du PPTD, « Promotion de l'emploi décent pour les jeunes femmes et hommes dans les zones urbaines et rurales », met l'accent sur la promotion de programmes d'investissement à forte intensité d'emploi avec l'utilisation de ressources locales dans le secteur de la construction. Le projet contribue au «programme et budget 2018-2019» de l'OIT à l'indicateur 1.4: «Nombre d'États membres dans lesquels les mandants ont renforcé leurs capacités en matière de politiques macroéconomiques en faveur de l'emploi, ou ont élaboré et mis en œuvre des investissements sectoriels, industriels, commerciaux, d'infrastructure ou politiques environnementales pour la transformation structurelle, et pour promouvoir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et lutter contre les inégalités ». Le projet contribue à l'amélioration de la mise en œuvre de la « Recommandation sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience (n ° 205) », adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2017.
2. Quatrième Moughataa (division infranationale) la plus peuplée de Mauritanie, Bassikounou accueille actuellement environ 24 000 habitants et près de 90,000¹ réfugiés maliens aux origines ethniques, aux cultures et aux normes sociales et économiques riches et diverses. On estime qu'environ 60% des réfugiés sont d'origine tamachek, le reste étant d'origine arabe, pular, songye et bambara, etc. Une telle diversité pourrait jouer un rôle favorable dans le développement de la zone, à condition que des infrastructures de marché existent, et permettent ainsi la mise en place d'activités d'adaptation socio-économique intégrant toutes les populations concernées.
3. Cet afflux de population dans la région constitue à la fois un potentiel de nouvelles opportunités, en augmentant la taille du marché local et ses besoins, mais aussi des défis, notamment en termes de cohésion sociale, tant les populations hôtes que les réfugiés dépendent des activités agricoles, principalement l'élevage transhumant, pour leur alimentation et leurs revenus, et la présence de réfugiés peut engendrer des tensions par rapport à l'accès aux ressources naturelles.
4. Les réfugiés sont continuellement dépendants de l'aide alimentaire. Ils manquent de compétences techniques, ce qui les empêche de développer des projets de vie économique durables ou d'aspirer à des emplois prometteurs.
5. Une Economie limitée et des compétences insuffisantes limitent l'intégration des réfugiés et des populations jeunes locales sur le marché du travail. Cela est lié au manque d'infrastructures et de capacités de développement du marché, qui limitent les possibilités de tirer parti du potentiel du marché local qu'offre la présence de réfugiés.
6. La région semi-désertique souffre d'une forte dégradation de l'environnement causée par les activités humaines telles que l'agro-pastoralisme intensif, et a donc peu ou pas de capacité de résilience face au changement climatique. Ce phénomène comprend la dégradation des terres et le manque de gestion des déchets solides, à la fois dans le camp de réfugiés et dans les environs.
7. Ainsi, depuis septembre 2018, le Bureau international du Travail (BIT) met en œuvre des actions en Mauritanie visant à renforcer les moyens d'existence et à la promotion du travail décent pour les réfugiés maliens et la population d'accueil dans la Wilaya du Hodh El Chargui. En plus de ses différents projets précédents dans la zone (projets USDOS 1^{ère} phase, USDOS 2^{ème} phase en cours, Japon 2019-2020 et HCR 2018, 2019 et 2020-2021),

¹ Estimés par le HCR à près de 90.000 réfugiés (dont 55% de filles/femmes) cette année.

le BIT exécute le « programme réfugiés et communautés hôtes », qui a entamé dans sa 1^{ère} et 2^{ème} phase, des actions dans le secteur de la construction et du développement économique local (DEL) visant l'amélioration de l'employabilité, le développement de compétences et des modalités constructives à fort potentiel de création d'emplois dans les localités de Bassikounou, de Fassala et au camp de Mbera.

8. Ces expériences ont permis entre le 01 septembre 2018 à nos jours, de lancer des actions pertinentes s'inscrivant dans les politiques nationales² avec la construction d'une **vingtaine d'infrastructures de types varies** (école, lycée, centre de formation, centre de transformation agro-alimentaire, piste, digue, logements d'enseignants, et biodigesteurs domestiques) avec la participation de plus de plus de **2000 jeunes réfugiés et mauritaniens en formation initiale, type Certificat des Compétences (CC) et professionnels locaux en formation qualifiante** et la mise en place et le transfert à l'Agence nationale pour l'emploi (TECHGUIL) des 3 réseaux SAI – SAE mis en place par le projet dans les communes de Bassikounou, Fassala et au camp de Mbera.
9. Grâce à l'élargissement proposé du partenariat OIT-BPRM sur la période de septembre 2021 à août 2024, l'OIT prévoit de contribuer à la résolution des problèmes clés dans la Moughataa de Bassikounou, tels que l'insuffisance des infrastructures et des services de base, y compris ceux liés à l'emploi et à la formation professionnelle, l'exclusion du marché du travail et les compétences limitées pour les secteurs émergents, un environnement affaibli et une urbanisation rapide, des services de placement limités et des programmes actifs du marché du travail, la détérioration des ressources naturelles et économiques disponibles localement, etc.

Contexte du projet :

10. Le projet vise globalement à **accroître la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil dans la zone semi-désertique du sud-est de la Mauritanie, grâce à un accès inclusif aux opportunités de subsistance basées sur le marché et au marché du travail dans six chaînes de valeur vertes et à fort potentiel de création d'emplois.**
11. Les trois objectifs du projet sont d': (i) accroître, de façon inclusive et égalitaire l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à la plateforme de formation professionnelle offrant une formation initiale et continue, des compétences de cohésion sociale et de coexistence pacifique, une évaluation formelle des compétences et une certification dans six chaînes de valeur: **écoconstruction, produits carnés, cuir et la confection textile, le jardinage et la production de fourrage** ; (ii) améliorer d'une manière inclusive et égalitaire l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil de Bassikounou à des services de développement d'entreprises durables et d'intégration au marché du travail axés sur la demande et sensibles aux conflits, et (iii) engager conjointement les réfugiés et les communautés d'accueil dans des projets d'emplois verts et d'économie verte dans les secteurs de la construction et de la restauration de l'environnement sur la base de l'analyse territoriale et des conflits.
12. Le projet se base sur un mode d'intervention intégré qui vise à améliorer l'offre de compétences des jeunes par une modalité de formation pratique et qualifiante et à développer les opportunités d'emploi, en accompagnant les entreprises dans les secteurs porteurs identifiés. A l'appui, des analyses et études de faisabilité ont été réalisées par le

² Stratégie pour la Croissance Accélérée et la Prospérité Partagée (SCAPP), la stratégie régionale (SCRAPP), la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) et la loi en cours sur le Développement du secteur de la formation professionnelle.

BIT, en collaboration avec le HCR, qui ont révélé l'existence de chaînes de valeurs pouvant servir de levier aux activités de développement économique locale (DEL) dans la Moughataa de Bassikounou et au camp de réfugiés de Mbera (Identification des opportunités économiques, Analyse des chaînes de valeur, HCR 2018, Diagnostic de l'impact des réfugiés sur la population hôte, HCR 2019).

13. La logique de l'intervention repose également sur les diagnostics préalables des besoins et des opportunités, et sur des interventions initiées dans une phase précédente du projet (septembre 2018 – août 2021), pour consolider à la fois l'employabilité des jeunes et développer la demande du côté des entreprises locales (étude sur les enjeux environnementaux à Bassikounou (BIT,2019), Analyse chaîne de valeur infrastructures (BIT,2018), Etude hydraulique sur le bassin versant de Lemkhaiss (BIT,2020), Etude participative d'aménagement du bassin versant de Lemkhaiss (BIT,2020), Projet de planification territoriale de la Moughataa de Bassikounou (BIT,2021) et Etude diagnostic des capacités de production laitière, de structuration de la filière lait à Bassikounou (BIT,2020). Ces différents documents ont identifié plusieurs défis pour favoriser la transition vers un développement socio-économique durable à moyen terme au niveau du Hodh El Chargui.
14. La stratégie de développement du projet dans les localités de Bassikounou, Fassala et au camp e Mbera est de veiller à ce que les réfugiés et les communautés d'accueil aient un accès accru, inclusif et égal à une plateforme de formation professionnelle pour développer leurs compétences et expérience professionnelle, en particulier dans les six (6) chaînes de valeur ciblées. Il accompagne également les entreprises et les professionnels locaux dans les six (6) filières ciblées pour développer leurs activités de production et de commercialisation. Il facilite l'insertion sur le marché du travail en renforçant un réseau de services d'appui à l'insertion professionnelle et aux entreprises durables (SAI-SAE) axés sur la demande et en démultipliant ses activités. Enfin, il vise à mettre en œuvre des projets pilotes sur les emplois verts et l'économie verte dans les secteurs de la construction, de l'agro-silvo-pastorale et de la restauration de l'environnement sur la base de l'analyse territoriale.
15. Concrètement, le **premier pilier** du projet consiste à opérationnaliser une plateforme de formation professionnelle pour permettre aux jeunes d'acquérir simultanément des compétences et une expérience professionnelle dans des chaînes de valeur spécifiques, sélectionnées pour leur potentiel élevé de création d'emplois et leur capacité d'atténuation des risques environnementaux. Les entreprises et les professionnels de six filières bénéficieront d'un accompagnement sur mesure pour développer leurs activités de production et de commercialisation.
16. Afin d'assurer la création d'emplois, le projet renforcera également dans son **2^{ème} pilier** un **réseau de services de développement des entreprises et l'intensification de ses activités**. Le projet favorise des moyens de subsistance durables et un travail décent en milieu rural en facilitant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et fournira des services d'appui aux entreprises rurales par le biais de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises, y compris des orientations sur les normes et principes de sécurité et de santé au travail (SST) et la protection de l'environnement. La question des ressources et de la préservation durable de l'environnement est cruciale pour la cohésion sociale, ainsi que pour l'économie des ménages, car la plupart des populations d'accueil et de réfugiés dépendent de l'élevage comme principale activité économique et ressource alimentaire.
17. Ainsi, le **troisième pilier** du projet est la mise en œuvre de projets d'économie verte, dont le développement et la promotion d'un produit écohabitat social pour les enseignants des écoles, la construction de biodigesteurs pour les ménages et cantines scolaires des

écoles, la réhabilitation d'infrastructures hydro-agricoles et éducatives, l'installation de fermes écoles agro-silvo-pastorale et le reboisement de zones agricoles.

18. Pour la mise en œuvre, le projet mobilise en dehors des moyens du bailleur principal, les partenaires des agences du Système des Nations Unies (SNU) dont l'UNHCR, l'UNICEF, l'OIM, le PAM, les ONGs internationales et locales et les organisations syndicales présentes sur le terrain, et les opérateurs de mise en œuvre expérimentés et déjà familiers avec les thématiques déployées, notamment le secteur privé national et local.
19. L'encadrement du projet est assuré par une équipe administrative et opérationnelle basée entre Nouakchott et Bassikounou, et appuyée techniquement par le Spécialiste en l'investissement à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) au bureau de l'OIT à Dakar, d'un Spécialiste du développement des compétences et de l'employabilité et d'un Spécialiste du développement des entreprises et de la création d'emplois au bureau de l'OIT au Caire, d'un spécialiste technique de l'emploi et du travail décent pour la paix et la résilience et d'autres des spécialistes de haut niveau du Programme d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre de l'OIT, des États fragiles et des interventions en cas de catastrophe et des unités de migration et réfugiés au siège. Le projet bénéficie également de l'appui des autres projets du BIT en Mauritanie.
20. Les opérations sont ainsi réalisées et encadrées sur le terrain pour chacun des trois axes du projet :
 - **Axe 1** : Accès accru, inclusif et égalitaire des réfugiés et des communautés d'accueil à une plateforme de formation professionnelle offrant une formation initiale et continue, des compétences de cohésion sociale et de coexistence pacifique, une évaluation formelle des compétences et une certification dans six chaînes de valeur : écoconstruction, produits carnés, cuir et la confection textile, le jardinage et la production de fourrage.
 - **Axe 2** : Amélioration de façon inclusive et égalitaire l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à des services de développement d'entreprises durables et d'intégration au marché du travail axés sur la demande et sensibles aux conflits.
 - **Axe 3** : Engagement conjoint des réfugiés et des communautés d'accueil dans des projets d'emplois verts et d'économie verte dans les secteurs de la construction et de la restauration de l'environnement sur la base de l'analyse territoriale et des conflits.

Situation actuelle du projet :

21. Sur la période couverte par l'évaluation à mi-parcours, les activités cumulées du projet ont été réalisées de façon globalement satisfaisante, et les retards observés dans le démarrage sont en train d'être résorbés.
 - **Sur l'Axe 1** : les formations sont réalisées à plus de 65% sur l'objectif de 1 065 jeunes femmes et hommes (16-35 ans) à améliorer leur employabilité dans l'une des six chaînes de valeur à travers la plateforme de formation professionnelle dans la Moughataa de Bassikounou, avec 50% de jeunes réfugiés maliens et 50% de jeunes vivant dans les communautés d'accueil à Bassikounou Moughataa et dont plus de 40% des catégories respectives sont des femmes. Un des résultats phares de cette partie du projet a été le **renforcement du cadre normatif de formation par apprentissage** (4 arrêtés ministériels portant sur la formation formelle par apprentissage – liés à la plateforme de formation professionnelle – ont été officiellement signés le 21 décembre 2021 par le gouvernement après une large consultation des partenaires sociaux, suite à une demande de la Direction nationale de de la formation technique et professionnelle avec l'assistance technique du BIT et 6 arrêtés ministériels portant validation des acquis par expériences (VAE) élaborés et signés le 22 mars 2022 avec l'appui du BIT dans les secteurs suivants : CAP Maçonnerie, CAP Mécanique Auto,

CC Coffrage, CC Boulangerie/Pâtisserie, CC Transformation des Produits de la Pêche, CC Plomberie), la **décentralisation des services de formation à travers la mise en place d'un dispositif de formation professionnelle composé de quatre (04) structures** dans la Moughataa de Bassikounou, désigné « plateforme de formation de l'OIT » et la signature d'un **Protocole d'Entente avec le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle** pour faciliter la coopération entre la plateforme de formation de l'OIT et l'École d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (EETFP) dans le cadre du renforcement des capacités, de la formation par apprentissage et de la gestion administrative et pédagogique, en collaboration avec le HCR et la GIZ.

- **Sur l'Axe 2** : Une attention particulière est accordée à la mise en œuvre de cette partie du projet a été accélérée et un grand nombre d'activités étant en cours d'exécution ou de finalisation au moment même de cette évaluation dans le deuxième trimestre de l'année en cours, dont : le transfert des 3 antennes SAI-SAE à l'Agence nationale pour l'emploi (TECHGHIL) et la signature du **Protocole d'Entente et la mise en œuvre du deuxième plan d'actions annuel avec l'Agence nationale pour l'Emploi (TECHGHIL)** pour la coopération technique dans la territorialisation et le renforcement institutionnel de l'agence TECHGHIL ainsi que l'inclusion et l'amélioration des services de l'emploi pour les mauritaniens, réfugiés et migrants en Mauritanie. Un **réseau local de fournisseurs pour le déploiement des services d'appui à l'insertion professionnelle et aux entreprises durables (SAI-SAE)** est opérationnel. Enfin, dans ce contexte de crise prolongée avec son lot d'impacts sur les moyens de subsistance, la dignité et les opportunités des réfugiés, le projet a appuyé la mise en place de **solutions durables pour remédier aux contraintes financières et favoriser l'accès à des services financiers diversifiés et de proximité**, essentiels pour permettre aux réfugiés et populations hôtes de reconstituer durablement leurs moyens de subsistance économiques.
- **Sur l'Axe 3** : les infrastructures identifiées grâce à l'analyse de la chaîne de valeur sont réalisées à plus de 70% comparés aux objectifs prévus sur les 3 années du projet : avec *15 logements pilotes d'enseignants en Voûte Nubienne (VN) à Bassikounou, Fassala et Mbera, la construction des 2 nouvelles écoles primaires 1 et 6 du camp Mbera avec l'UNICEF, la réhabilitation des écoles extensions 6 et 7 du camp Mbera, la réalisation de 40 biodigesteurs domestiques pour les ménages et cantines scolaires des écoles, la maintenance du barrage de Lemkhaiss* **710 journées de travail** équivalent à **5,676 heures de travail**, alors que seuls les travaux de construction de 2 biodigesteurs, ainsi que ceux des fermes agro-silvo-pastorales de Lemkhaiss et de Fassala ne sont pas encore réalisées. Les travaux restant sont bien planifiés et en cours de lancement.
Après avoir adhéré à l'**initiative Action Climatique pour l'Emploi de l'ONU**³, la Mauritanie a validé son **plan d'action national** pour la promotion des emplois verts piloté par la Direction du Climat et de l'Economie verte du ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Tout ceci projette déjà les réalisations au-delà des attentes sur une dimension structurante des activités du projet et un élément important de la pérennisation

Contexte de l'évaluation mi-parcours du projet (MTIE) :

22. L'OIT considère l'évaluation comme partie intégrante de la mise en œuvre des activités de coopération technique. L'évaluation a pour objectif la redevabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. Elle devrait être menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement, définis par la

³ https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/news/WCMS_851836/lang--fr/index.htm

norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

23. Des dispositions sont prises dans tous les projets conformément à la politique d'évaluation de l'OIT, en fonction de la nature des projets et des exigences spécifiques convenues au moment de la conception et de mise en œuvre du projet, selon les procédures établies. Ce projet est sujet à une évaluation mi-parcours interne et une évaluation finale indépendante. L'évaluation interne à mi-parcours est gérée par le CTA (Coordinateur principal) du projet et est supervisée par le responsable d'évaluation au bureau régional de l'OIT pour l'Afrique. Elle est facilitée par un évaluateur externe, .

II. CHAMP D'APPLICATION

24. La portée de l'évaluation à mi-parcours sera le projet BPRM-USDOS dans son ensemble, de septembre 2021 à la date de démarrage de l'évaluation. L'évaluation consistera en une évaluation approfondie des stratégies de mise en œuvre, des produits et des réalisations des résultats par l'équipe du projet et les principales parties prenantes, pour comprendre comment et pourquoi les résultats ont été atteints à ce jour, et dans quelle mesure ils seront pleinement atteints à la fin du projet.

III. CLIENTS

25. Les principaux clients de l'évaluation sont les mandants de l'OIT. Il s'agit notamment du gouvernement (autorités locales et ministères), et des organisations d'employeurs et de travailleurs.
26. Les autres clients concernés sont le bailleur de fonds USDOS, les agences des Nations Unies concernées (HCR, UNICEF, PAM et OIM), les ONG locales et l'OIT (bureau de pays d'Alger, équipe de travail décent à Dakar et au Caire, programme EIIP et départements ENTREPRISES et SKILLS au siège).

IV. OBJECTIFS

27. Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :
- a. Analyser les stratégies de mise en œuvre en ce qui concerne leur efficacité potentielle dans l'atteinte des résultats du projet, les impacts réels et potentiels du projet et sa dimension innovante.
 - b. Examiner le cadre institutionnel, la capacité de mise en œuvre du projet, les mécanismes de coordination et l'utilité des outils de gestion et leurs modalités d'utilisation, y compris les outils de suivi des projets et les plans de travail.
 - c. Évaluer la mise en œuvre du projet à ce jour, identifier les facteurs affectant la mise en œuvre du projet (positivement et négativement). Si nécessaire, proposer des révisions du niveau attendu de réalisation des objectifs.
 - d. Revoir les stratégies de durabilité du projet
 - e. Identifier les leçons et les bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes.
 - f. Formuler des recommandations pour l'achèvement du projet à toutes les principales parties prenantes.

V. ASPECTS SUGGÉRÉS À TRAITER / QUESTIONS D'ÉVALUATION

28. Grâce au processus de consultation, les aspects suggérés à prendre en compte pour l'évaluation ont été identifiés. D'autres aspects identifiés par le facilitateur peuvent être ajoutés, conformément à l'objectif de l'évaluation et en consultation avec le CTP du projet.
29. L'une des tâches de l'évaluateur, comme présenté plus en détail dans la section méthodologie, est d'identifier, en coordination avec le projet, quels sont les aspects/sujets les plus importants à adresser sur la base des informations disponibles, afin d'atteindre les objectifs de l'évaluation. Les aspects/sujets à adresser devront être formulés sous forme de questions adéquates en vue de faciliter la discussion et de clarifier la situation actuelle du projet, et permettre ainsi de discuter des questions critiques relatives au projet et de parvenir à un consensus sur la voie à suivre pour l'atteinte des objectifs.
30. Les aspects suggérés à prendre en compte sont fondés sur les critères d'évaluation du CAD que l'OIT applique pour l'évaluation :
- Pertinence et adéquation stratégique du projet (y-compris la validité du projet) ;
 - Cohérence
 - Validité de la conception du projet ;
 - Efficacité du projet ;
 - Efficacité de l'utilisation des ressources ;
 - Orientation de l'impact et durabilité des résultats du projet;
 - Égalité des sexes et non-discrimination

a. Pertinence et adéquation stratégique du projet

- La stratégie et l'approche du projet sont-elles toujours pertinentes? Y a-t-il eu des changements de stratégies?
- Les hypothèses originales du projet liées à chacun de ses résultats sont-elles toujours valables?
- Les indicateurs et moyens de vérification du projet sont-ils toujours appropriés?
- La « théorie du changement » est-elle toujours valable? Quel est le niveau de compréhension de celui-ci par les différentes parties prenantes?

b. Validité de la conception

- Évaluer les dispositions institutionnelles, les rôles, les capacités et l'engagement des parties prenantes ont été prises en compte de manière réaliste.
- Dans quelle mesure les facteurs externes et les hypothèses pertinents ont-ils été identifiés au moment de la conception? Ces hypothèses sous-jacentes sur lesquelles le projet a été fondé se sont-elles avérées vraies?
- Évaluer si les questions de genre et non-discrimination (i.e. groupes vulnérables) ont été prises en compte.
- Une évaluation de base et des études de faisabilité ont-elles été correctement établies et menées?
- Le calendrier de mise en œuvre du projet et la séquence des activités du projet sont-ils logiques et réalistes?
- La stratégie de durabilité des résultats du projet est-elle clairement définie au stade de la conception du projet?
- Les objectifs du projet étaient-ils clairs, réalistes et susceptibles d'être atteints dans les délais et avec les ressources allouées (y compris les ressources humaines)?

- Le projet recherchait-il des stratégies innovantes, de nouveaux partenariats et l'utilisation de nouvelles technologies?

c. Efficacité du projet

- Quels sont les résultats obtenus à ce jour pour chaque résultat objectif?
- Y a-t-il des changements possibles dans la stratégie ou la mise en œuvre du projet qui sont nécessaires pour atteindre les résultats du projet? lesquels?
- Les partenaires du projet sont-ils en mesure de remplir les rôles attendus dans la stratégie du projet? Y a-t-il des problèmes de capacité?
- Comment les facteurs positifs et négatifs hors du contrôle du projet ont-ils affecté la mise en œuvre, les produits et les résultats du projet et comment le projet a-t-il géré ces facteurs externes?
- Quel est l'effet possible de retards importants dans la mise en œuvre et sur le séquençement des événements? Comment de tels retards pourraient-ils être évités à l'avenir?
- Des mesures ont-elles été adoptées par la direction du projet pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre?
- Quels liens ont été établis avec d'autres projets de l'OIT au niveau des pays et avec d'autres projets d'aide au développement dans le même domaine de mise en œuvre?
- Est-il nécessaire de réaffecter des ressources ou d'ajuster les activités afin d'atteindre ses résultats? Les ressources sont-elles suffisantes pour la période restante du projet?
- Quels sont les défis actuels auxquels le projet est confronté dans la mise en œuvre du projet et quels efforts sont déployés pour surmonter ces défis?
- Examiner comment le projet a interagi et éventuellement influencé les politiques stratégiques publiques sur l'emploi et la protection des réfugiés

d. Efficacité

- Des ressources (financières, humaines, techniques, etc.) ont-elles été allouées de manière stratégique pour atteindre les extrants du projet et en particulier les résultats? Sinon, pourquoi et quelles mesures ont-elles été prises pour œuvrer à l'atteinte des résultats et de l'impact du projet?
- Les activités / opérations du projet sont-elles conformes au calendrier des activités définies par l'équipe du projet et aux plans de travail?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il utilisé efficacement les ressources du projet pour produire les résultats prévus?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il mobilisé des ressources pour promouvoir l'égalité des sexes, la non-discrimination et l'inclusion des personnes handicapées?

e. Orientation de l'impact et durabilité

- Comment les résultats du projet peuvent-ils être maintenus et utilisés davantage? Quel est l'effort actuel dans ce sens? Quelles sont les mesures et processus adoptés?
- L'appropriation au niveau régional / sous-national, national et transfrontalier a-t-elle été encouragée? Des liens avec une action sectorielle et nationale plus large ont-ils été établis?
- La stratégie de sortie du projet est-elle en place et en cours d'exécution? Est-elle suffisamment clairement articulée ? des progrès ont-ils été accomplis vers cet objectif?

f. Genre et non-discrimination

- Comment le projet peut-il promouvoir l'égalité entre les femmes, les personnes handicapées et les hommes en matière de recrutement, de promotion et de maintien dans l'emploi?

g. Préoccupations particulières à intégrer dans les critères d'évaluation au-dessus

Étant donné que le projet attache une dimension importante à l'intégration sociale et au marché du travail et à la promotion de la cohésion sociale :

- Les stratégies de **facilitation et d'accès à un emploi décent** sont-elles efficaces et reproductibles au niveau national et local? Sinon, veuillez en indiquer les raisons et fournir des recommandations sur la manière de rendre cet aspect du projet accessible, reproductible et évolutif.
- Les stratégies de **promotion de la cohésion sociale** entre les réfugiés et les populations hôtes sont-elles efficaces et reproductibles au niveau national et local ? Sinon, veuillez en indiquer les raisons et fournir des recommandations sur la manière de rendre cet aspect du projet accessible, reproductible et évolutif.
- Les stratégies d'**engagement du monde du travail** (Ministères de l'emploi, du travail et les partenaires sociaux) sont-elles efficaces et reproductibles au niveau national et local ? Sinon, veuillez en indiquer les raisons et fournir des recommandations sur la manière de rendre cet aspect du projet accessible, reproductible et évolutif.
- Les stratégies de **décentralisation des services de soutien des villes vers les zones rurales** (par exemple, par la création de centres de formation, le partage des connaissances, le dialogue avec les acteurs locaux, le mentorat, le coaching, etc.) avec le Ministère de l'Emploi, et les secteur privé sont-elles efficaces et reproductibles au niveau national et local ? Sinon, veuillez en indiquer les raisons et fournir des recommandations sur la manière de rendre cet aspect du projet accessible, reproductible et évolutif.
- Le **travail lié au soutien à la formalisation** en aidant les entreprises dans une « première étape » à s'enregistrer/se formaliser au niveau local (municipalités) et la modalité de collaboration avec le ministère de l'Intérieur qui facilite une « deuxième étape » de formalisation au niveau national (e.g. Guichet unique, appui de Techghil et des partenaires sociaux) sont-elles efficaces et reproductibles au niveau national et local ? Sinon, veuillez en indiquer les raisons et fournir des recommandations sur la manière de rendre cet aspect du projet accessible, reproductible et évolutif.
- Les stratégies d'**amélioration de l'accès aux services financiers et non financiers et à la protection sociale dans le secteur de la construction** (par exemple, bourse mensuelle, assurance risques d'accidents de travail, soft skills, coaching, etc.) avec les IMF, Techghil, Caisse nationale de sécurité sociale et secteur privé, etc.) sont-elles efficaces et reproductibles au niveau national et local ? Sinon, veuillez en indiquer les raisons et fournir des recommandations sur la manière de rendre cet aspect du projet accessible, reproductible et évolutif.
- Les stratégies mises en place pour favoriser l'**engagement des autorités locales, nationales et des communautés mauritaniennes et réfugiés dans l'identification, la mise en œuvre, la gestion et la maintenance des infrastructures construites** dans le cadre du projet sont-elles efficaces et reproductibles au niveau national et local ? Sinon, veuillez en indiquer les raisons et fournir des recommandations sur la manière de rendre cet aspect du projet accessible, reproductible et évolutif.
- Les stratégies mises en place pour **promouvoir le genre, et en particulier la participation et l'engagement des jeunes femmes issues des communautés mauritaniennes et réfugiés dans le secteur de la construction** sont-elles efficaces et reproductibles au niveau national et local ? Sinon, veuillez en indiquer les raisons et

fournir des recommandations sur la manière de rendre cet aspect du projet accessible, reproductible et évolutif.

VI. MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

Ci-après la méthodologie suggérée pour l'évaluation du projet.

31. La méthodologie peut être ajustée par le-la consultant-e si cela est jugé nécessaire, conformément à la portée et à l'objectif de l'évaluation, et en consultation avec le responsable de l'évaluation et le CTP du projet
32. L'évaluation doit être effectuée conformément aux parties pertinentes du cadre et de la stratégie d'évaluation de l'OIT ; les principes directeurs de l'OIT pour les évaluations axées sur les résultats 2013, les directives et notes spécifiques de l'OIT-IPEC ; les normes et directives du Groupe d'évaluation des Nations Unies, les directives éthiques, le code de conduite ; et la norme de qualité des évaluations de l'OCDE / CAD.
33. Les questions de genre devraient être traitées conformément à la note d'orientation 4 de l'OIT : « *Prise en compte du genre dans le suivi et l'évaluation des projets* ». Toutes les données devraient être ventilées par sexe, et les besoins différents des femmes et des hommes et des groupes marginalisés visés par le programme devraient être considérés tout au long du processus d'évaluation.
34. La revue utilisera les données produites par les informations de suivi du projet déjà disponibles, et les entretiens initiaux avec principales parties prenantes conduits par le facilitateur.

Les éléments suivants constituent la méthodologie proposée :

Évaluation, cadrage et lancement des documents

35. Le-la consultant-e participera à une réunion préparatoire avec l'équipe de projet, examinera le document de projet, les plans de travail, les rapports d'étape et les autres documents produits dans le cadre du projet. En outre, le-la consultant-e mènera des entretiens avec des parties prenantes sélectionnées.
36. Sur la base des objectifs de l'évaluation et des aspects suggérés ci-dessus, de la revue des documents, des séances d'information et des entretiens, le-la consultant-e identifiera les questions clés à discuter pendant la revue du projet. La revue utilisera les données de suivi produites par le projet et des informations disponibles, ainsi que les résultats des entretiens initiaux menés le facilitateur avec les principales parties prenantes

Rapport de base et programme d'ateliers

37. Un rapport de fond sera préparé par le-la consultant-e comme base pour le développement des deux ateliers qui constitueront l'activité principale de collecte et d'analyse des données par les parties prenantes du projet.
38. Compte tenu de l'éloignement de la zone d'intervention, deux ateliers seront mis en place, dont un à Bassikounou où se trouvent les autorités locales et les bénéficiaires directs, et un dans la capitale Nouakchott avec les partenaires dans les ministères et les agences de développement.
39. Le-la consultant-e, agissant en tant que facilitateur, présentera les principales conclusions du rapport de fond lors des deux ateliers d'évaluation à Bassikounou et à Nouakchott ; il /

elle élaborera également une proposition d'ordre du jour provisoire pour chacun des deux ateliers des parties prenantes.

40. L'animateur sera chargé de regrouper tous les commentaires pendant les ateliers et de les refléter dans le rapport.

• Débriefing

41. Une séance de débriefing avec le coordinateur du projet aura lieu, et concernera en particulier les recommandations issues des ateliers. Elle se concentrera sur les implications des ajustements proposés dans la stratégie de mise en œuvre pour la période restante du projet.

VII. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉVALUATION

42. Les rapports reprenant les résultats des projets seront élaborés en français. Le projet se chargera traduire le rapport final en anglais.
43. Le-la consultant-e rédigera un rapport d'information basé sur une première évaluation documentaire qui servira de base aux discussions des deux ateliers. Il intégrera un résumé des principales conclusions de l'évaluation sur la revue documentaire et les entretiens, le programme prévisionnel des ateliers et les grandes lignes du rapport d'évaluation. Ce rapport doit être approuvé par le responsable de l'évaluation avant de passer à la phase suivante. Le rapport s'inspirera la liste de contrôle EVAL 3 pour les rapports de démarrage (voir annexe)
44. Sur la base du rapport de base (point 33) et des contributions des ateliers le-la consultant-e rédigera le rapport d'évaluation.
45. Le projet de rapport d'évaluation sera envoyé au responsable de l'évaluation du le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique (ROAF) pour une revue méthodologique. Ensuite, il sera diffusé par le responsable de l'évaluation pendant deux semaines parmi le personnel du projet, les participants à l'atelier, le donateur, les fonctionnaires de l'équipe de travail décent du Bureau pays et de Genève, et le responsable principal de l'évaluation au ROAF pour commentaires.
46. L'évaluateur doit tenir compte des commentaires dans la version finale de l'évaluation du rapport.
47. Le rapport d'évaluation ne doit pas dépasser 30 pages (hors annexes). La structure du rapport pourrait suivre le schéma suivant :
 - Page de couverture avec les données clés du projet et de l'évaluation
 - Résumé
 - Acronymes
 - Contexte et description du projet, y compris les résultats rapportés
 - Objectif, portée et clients de l'évaluation interne
 - Méthodologie et limites
 - Résultats (le contenu de cette section doit être organisé autour des critères d'évaluation et des questions), y compris un tableau montrant les résultats au niveau des produits et des résultats au moyen d'indicateurs et d'objectifs prévus et atteints et des commentaires sur chacun d'entre eux, synthétisant la discussion de l'atelier
 - Conclusions

- Recommandations (c'est-à-dire pour les différentes parties prenantes principales), indiquant pour chacune des priorités le calendrier et le niveau de ressources nécessaires
- Leçons apprises et bonnes pratiques
- Annexes :
 - o TDR
 - o Calendrier des travaux
 - o Documents examinés
 - o Liste des personnes interrogées
 - o Liste des participants à l'atelier
 - o Enseignements tirés et bonnes pratiques (sous formats EVAL)
 - o Autres

48. Le rapport devrait également, le cas échéant, inclure des recommandations spécifiques et détaillées sur la base de l'analyse des discussions des ateliers de projet. Toutes les recommandations doivent indiquer spécifiquement l'organisation / institution responsable de sa mise en œuvre, la priorité (H-M-F)⁴, les implications en matière de ressources (H-M-F) et le calendrier (court-moyen ou long terme).

49. Le projet et le rapport final suivront les listes de contrôle EVAL 4.1 et 4.7 (voir annexe)

50. La propriété des données de l'évaluation incombe conjointement au BIT et au consultant-e. Le droit d'auteur du rapport appartiendra exclusivement au BIT. L'utilisation des données pour la publication et d'autres présentations ne peut être faite qu'avec l'accord écrit de l'OIT.

VIII. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR DE L'ÉVALUATION MI-PARCOURS (MTIE)

51. Le MTIE sera réalisé par un consultant/trice possédant une vaste expérience dans l'évaluation des interventions de développement ou sociales. Le profil et les responsabilités du consultant-e en évaluation se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Responsabilité	Profil du consultant/trice
<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les documents du projet • Mener les entretiens • Préparer un rapport de fond pour discussion lors de la réunion des parties prenantes • Faciliter l'atelier du projet à Bassikounou et l'atelier de restitution à Nouakchott • Rédiger le rapport d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • N'ayant pas travaillé avec le projet au préalable • Expérience et connaissance des évaluations dans le système des Nations Unies ou dans un autre contexte international en tant que chef d'équipe (5 ans), préférablement dans les thèmes liés au projet (migration de main-d'œuvre, emploi décent ; développement local, réfugiés, etc. en Mauritanie). • Vaste expérience de la facilitation des réunions des parties prenantes, y compris les

⁴ Haute – Moyenne - Faible

<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le rapport d'évaluation en tenant compte des commentaires des parties prenantes 	<p>ateliers, et des compétences en matière de recherche de consensus</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérience dans la gestion et la mise en œuvre de projets et programmes de développement social avec des travaux au niveau politique et dans un environnement multisectoriel et multipartenaire, y compris la mise en réseau Maîtrise du français parlé et écrit. La lecture de l'anglais sera un atout. Parler et écrire des langues locales pour les entretiens sera un atout
---	--

IX. CALENDRIER D'ÉVALUATION

52. Calendrier provisoire de l'évaluation :

Activité	Dates d'activité	Jours de travail	Responsable
Elaboration des TdRs et partage avec les parties prenantes pour intégrations des commentaires	17 mai – 02 juin	0	Responsable de l'évaluation/Equipe du projet
Dissémination de l'Appel pour candidature	18 mai-02 juin	0	Responsable de l'évaluation
Sélection et contractualisation du-de la consultant-e	03 -22 juin	0	Responsable de l'évaluation
Réunion préparatoire, évaluation documentaire, entretiens avec les principales parties prenantes (donateurs et partenaires), élaboration d'un rapport du fond	23-26 juin	4 jours (domicile)	Consultant avec l'appui de l'équipe de projet
Révision du rapport et ajustements par le responsable de l'évaluation pour donner de feedback	27 juin-2 juillet	0	Responsable de l'évaluation
Visite de terrain pour la collecte de données et atelier à Bassikounou,	3-9 juillet	7 jours (mission de terrain)	Consultant avec l'appui de l'équipe de projet

Réunion de retour d'information avec le personnel du projet, l'OIT et les parties prenantes nationales	10 juillet	1 jour (Nouakchott)	Consultant
Visite de terrain pour la collecte de données et atelier à Nouakchott avec les parties prenantes nationales	11 - 12 juillet	2 jours (Nouakchott)	Consultant
Préparer un projet de rapport d'évaluation	13 - 17 juillet	5 jours (domicile)	Consultant
Révision du rapport et ajustements par le responsable de l'évaluation pour donner de feedback	(5 jours)	0	
Diffuser le projet de rapport aux parties prenantes (donateurs et partenaires) et consolider les commentaires	18-30 juillet	(2 semaines)	Equipe de projet
Finaliser le rapport d'évaluation en tenant compte des commentaires consolidés	01 août	1 jour	Consultant
TOTAL		20 jours	

Sources d'information et consultations / réunions :

53. Sources d'information

- Document de projet et cadre logique révisé
- Directives d'évaluation du GNUE et de l'OIT :
- Rapport d'avancement du projet.
- Des études de recherche produites, ainsi que des lignes directrices adoptées.
- Stratégies nationales de l'emploi
- Accords de mise en œuvre avec des partenaires
- Autres études et recherches entreprises

54. Des consultations / réunions auront lieu avec :

- Gestion de projet et personnel au siège et dans les bureaux de pays de l'OIT
- Donateur

- Fonctionnaires gouvernementaux et autorités locales
- Réfugiés et communautés d'accueil à Bassikounou et Mbera

Une liste sera fournie au-à la consultant-e par le gestionnaire du projet.

X. RESSOURCES, GESTION, LIVRABLES ET DUREE DE LA PRESTATION

Ressources

55. Les ressources suivantes sont nécessaires :

- Honoraires du-de la consultant-e pour 16 jours de travail.
- Voyage international (facultatif)
- Voyage à Bassikounou
- DSA a Nouakchott et Bassikounou selon les règles et règlements de l'OIT le cas échéant.
- Appui logistique à Bassikounou
- Interprétation du français aux langues locaux pour visites de terrain
- Coûts associés aux ateliers du projet.
- Traduction en anglais du projet de rapport et rapport final (responsabilité du projet)

Durée de la prestation

56. La prestation sera d'une durée de **20 jours** et s'étalera sur la période du 27 juin au 01 août 2023. Elle prendra fin à l'achèvement des activités prévues aux présents termes de référence, et au plus tard le **05 août 2023**.

Livrables et modalités de paiement

Les livrables attendus sont concrètement les suivantes :

- **Livrable 1** : Rapport de démarrage validé par le BIT, et incluant la méthodologie détaillée de l'évaluation, les outils de collecte,
- **Livrable 2** : Rapport d'évaluation provisoire, incluant les rapports des ateliers avec les parties prenantes à Nouakchott et à Bassikounou.
- **Livrable 3** : Rapport d'évaluation final, incluant les principales conclusions, recommandations et bonnes pratiques et leçons apprises.

La gestion

57. Le/la consultante rendra compte et recevra un appui technique et logistique du gestionnaire de l'évaluation et du Coordinateur de projet, Guite Diop. Il / elle doit discuter de toute question technique et méthodologique avec lui, le cas échéant.

Annex 1 : aspects administratifs du contrat

La prestation est à prix global et forfaitaire, non révisable ni actualisable pour l'ensemble des tâches et produits proposés décrits dans ces termes de référence. Toutes taxes, impôts et droits divers sont inclus aussi dans ces prix. Le/la prestataire est rémunéré en Dollar Américain et/ou en Ouguiyas (MRU).

L'offre du soumissionnaire reste valable pendant un délai de deux (2) mois à compter de la date limite fixée pour la réception des soumissions.

Pour percevoir ses rémunérations, le/la prestataire devra adresser des factures signées au Bureau International du Travail (BIT) à Nouakchott selon les échéances décrites ci-dessous :

- **Paiement 1** : Avance à la signature du contrat pour couvrir les frais de déplacement (billets d'avion, transport local...) et 80% des Daily Subsistence Allowance (DSA) prévus ;
- **Paiement 2** : 30 % à la remise du livrable 1, à la satisfaction du BIT et au plus tard le 30 juin 2023.
- **Paiement 3** : 70 % à la remise des livrables 2 et 3 et monte restant du DSA, à la satisfaction du BIT et au plus tard le 05 aout 2023.

Prescriptions spéciales :

58. Le/la consultante n'est pas couvert par les assurances du BIT. Il lui appartient de contracter, à sa charge, toute police d'assurance personnelle qu'il estimera nécessaire, y compris celle concernant la responsabilité civile.

Annex 2

POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES PERTINENTES de l'OIT

Website EVAL portal on managing and conducting evaluation (all guidance notes, checklist, templates, etc.) -en Anglais

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---eval/documents/publication/wcms_853289.pdf

En particulier:

- The ILO Policy Guidelines for evaluation: Principles, rationale, planning and managing for evaluations, 4th ed. et dans les sections 3 et 4:
- Template 3.1 Code of conduct form (To be signed by the evaluators)
- Guidance note 3.1. on integrating gender equality in the monitoring and evaluation of projects
- Guidance note 3.2. on adapting evaluation methods to the ILO's normative and tripartite mandate
- 4.4. Guidance note on stakeholders engagement in the ILO evaluation checklists:
 - 4.1 Preparing the evaluation report
 - 4.2 Filing in the evaluation title page
 - 4.3 Writing the evaluation report summary
 - 4.4 Documents for project evaluators
 - 4.6 Writing the inception report
 - 4.7 Rating the quality of evaluation reports
- Templates
 - 4.1 Lessons learned
 - 4.2 Good practices
 - 4.3 Evaluation summary (version pour l'évaluation interne va être donné par la gestionnaire)
 - 4.4 Evaluation title page (version pour l'évaluation interne va être donné par la gestionnaire)

UNEG Ethical Guidelines for Evaluation

<http://www.unevaluation.org/document/download/548>